

DOSSIER 1 - OPÉRATIONS ÉCONOMIQUES COURANTES
A. OPÉRATIONS DIVERSES

A l'aide de l'annexe 1, comptabiliser au journal de la SARL PROGOLF les opérations relatives au mois de février 2007.

8/02/2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
411		Clients	1176	
707		Ventes de marchandises		950
7085		Portes facturés		30
44571		Etat,TVA collectée Facture F128		196

10/02/2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
707		Ventes de marchandises	114	
44571		Etat,TVA collectée	22	
665		Escomptes accordés		4
411		Clients Facture avoir A234		132

13/02/2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
2183		Matériel informatique	1540	
6064		Fournitures administratives	110	
44562		Etat,TVA déductible sur immobilisations	308	
44566		Etat,TVA déductible A/BS	22	
238		Acompte sur commande		200
404		Fournisseurs d'immobilisations Facture FVO99		1780

13/02/2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
404		Fournisseurs d'immobilisations	1780	
512		Banque Chèque bancaire n° 395		1780

20/02/2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
2184		Mobilier	1300	
231		Immobilisations corporelles en cours		480
722		Production immobilisée Achèvement mobilier		820

20/02/2007

44562		Etat,TVA déductible sur immobilisations	260	
	44571	Etat,TVA collectée Autoliquidation de la TVA		260

22/02/2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
512		Banque	1520	
41102		Clients UE		1500
766		Gains de change Virement bancaire Smith		20

1. Comptabiliser au journal de la SARL PROGOLF les opérations de financement relatives à l'escompte de la lettre de change magnétique et au contrat de crédit-bail
9/02/2007

Aucune écriture n'est à enregistrer. La LCR magnétique n'est pas un effet de commerce au sens du code de commerce.

12/02/2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
512		Banque	1474	
661		Intérêts bancaires	20	
627		Services bancaires	5	
44566		Etat, TVA déductible A/BS	1	
	519	Concours bancaires courants Bordereau escompte n°122		1500

15/02/2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
275		Dépôts et cautionnements versés	2000	
	512	Banque Dépôt garantie crédit bail véhicule utilitaire		2000

28/02/2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
6122		Redevance crédit bail mobilier	350	
44566		Etat, TVA déductible A/BS	70	
	512	Banque Règlement redevance crédit bail véhicule		420

2. Compléter le tableau d'amortissement de l'emprunt

Echéances	Capital début	Intérêts	Capital remboursé	Annuités	Capital fin
28 fev 2007	60 000	3 000	15 000	18 000	45 000
28 fev 2008	45 000	2 250	15 000	17 250	30 000
28 fev 2009	30 000	1 500	15 000	16 500	15 000
28 fev 2010	15 000	750	15 000	15 750	0

3. Enregistrer l'écriture concernant l'emprunt au 28 février 2007
1^{er} mars 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
164		Emprunts auprès des établissements de crédit	15 000	
661		Charges d'intérêts	3 000	
	512	Banque Règlement annuité d'emprunt 2007		18 000

4. Présenter l'écriture concernant l'emprunt qui devra être enregistrée au 31 décembre 2007
31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
6611		Charges d'intérêts	1 875	
	1688	Intérêts courus non échus ICNE sur emprunt 2007 : 2250 x 10/12		1 875

1. Calculer la TVA due ou le crédit de TVA à reporter au titre du mois de mars 2007.

	TVA collectée	TVA déductible
CA HT réalisé en France	8 000	
CA réalisé dans des pays de l'UE	exonéré	
CA réalisé hors Union européenne	exonéré	
Acquisition de biens et services en France		2 000
Acquisition de biens et services auprès de fournisseurs européens	400	400
Acquisition d'immobilisations en France		800
Crédit de TVA du mois de février 2007		1 200
TOTAL	8 400	4 400

$$\text{TVA due} = 8\,400 - 4\,400 = 4\,000 \text{ €}$$

2. Enregistrer au journal l'écriture relative à la déclaration de TVA au 31 mars 2007.

31/03/2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
44571		Etat,TVA collectée	8 000	
4452		Eat,TVA due intracommunautaire	400	
	44562	Etat,TVA déductible sur immobilisations		800
	44566	Etat,TVA déductible sur A/BS		2 400
	44567	Etat,Crédit de TVA à reporter		1 200
	44551	Etat,TVA à décaisser		4 000
Liquidation de la TVA de mars 2007				

A – DÉPRÉCIATION D’UNE IMMOBILISATION AMORTISSABLE
1. Donner la définition des termes suivants : valeur résiduelle, dépréciation

Valeur résiduelle : montant net des coûts de sortie attendus, qu’une entité obtiendrait de la cession de l’actif sur le marché à la fin de son utilisation. Cette valeur est appréciée à la date d’acquisition.

Dépréciation : la dépréciation d’un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

2. Préciser les conditions nécessaires pour que la valeur résiduelle soit prise en compte pour déterminer la base amortissable en comptabilité

- Significative
- Mesurable
- Déterminée dès l’origine

3. Justifier la présence du test de dépréciation effectué à la fin de l’exercice 2007 et indiquer en quoi consiste ce test.

Les performances du matériel sont inférieures à celles initialement prévues. Il existe donc un indice interne de perte de valeur du bien. Il consiste à comparer la valeur actuelle avec la valeur nette comptable.

4. Justifier le montant de la dépréciation au 31 décembre 2007.

Il faut calculer la VNC et la comparer avec la valeur actuelle.

• Base amortissable = $25\ 000 - 3\ 000 = 22\ 000$		
• Dotation aux amortissements 2006 = $22\ 000/5*3/12 =$		1 100
• Dotation aux amortissements 2007 = $22\ 000/5 =$		<u>4 400</u>
Total des amortissements =		5 500

$$\text{VNC fin 2007} = 25\ 000 - 5\ 500 = 19\ 500$$

La valeur actuelle fin 2007 étant de 15 000, une dépréciation de 4 500 € se justifie.

5. Enregistrer les écritures nécessaires au 31 décembre 2007.
31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
68112		Dotations aux amort sur immo corp	4 400	
	28154	Amort.mat.industriel Selon plan amortissement machine		4 400

31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
68162		Dotations pour dépréciation des immo.corp	4 500	
	29154	Dépréciations du matériel industriel Selon plan amortissement machine		4 500

6. Calculer la dotation aux amortissements au titre de l’exercice 2008.

La dépréciation entraîne une modification prospective du plan d’amortissement.

- Nouvelle base d’amortissement = valeur actuelle au 31/12/2007 - valeur résiduelle soit $15\ 000 - 3\ 000 = 12\ 000$
- Durée d’amortissement : durée résiduelle d’utilisation de l’immobilisation soit : 3 ans.
- Dotation aux amortissements 2008 = $12\ 000/3 = 4\ 000$

1. Calculer le coût d'acquisition du logiciel.

Coût d'acquisition = prix d'achat net de réduction commerciale et financière.
Soit $1\,650 - 100 - 50 = 1\,500$ €

2. Indiquer quel est l'intérêt pour l'entreprise de pratiquer un amortissement exceptionnel.

L'amortissement exceptionnel sur douze mois permet à l'entreprise de bénéficier d'une amélioration de trésorerie liée à l'économie d'impôt réalisée. Cet avantage fiscal est temporaire.

3. Présenter le tableau de calcul des amortissements comptables, fiscaux et dérogatoires du logiciel.

<u>Plan d'amortissement comptable</u>		<u>Plan d'amortissement fiscal</u>	
Coût d'acquisition : 1 500		Coût d'acquisition : 1 500	
Valeur résiduelle : 0		Valeur résiduelle : 0	
Base amortissable : 1 500		Base amortissable : 1 500	
Durée d'amortissement : 3 ans		Durée d'amortissement : 12 mois	
Mode d'amortissement : linéaire		Mode d'amortissement : exceptionnel	

Années	Dotation comptable	Dotation fiscale	Amortissements dérogatoires	
			Dotation	Reprise
2007	$1500/3*6/12 = 250$	$1500*6/12 = 750$	500	
2008	$1500/3 = 500$	$1500*6/12 = 750$	250	
2009	$1500/3 = 500$	0		500
2010	$1500/3*6/12 = 250$	0		250

4. Enregistrer les écritures comptables nécessaires au 31 décembre 2007.
31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
68111		Dotations aux amort sur immo incorp		250
	2805	Amort.logiciel Selon plan amortissement logiciel		250

31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
68725		Dotations aux amort. dérogatoires		500
	145	Amortissements dérogatoires Selon plan amort.dérogatoires		500

5. Etablir un extrait de bilan relatif au logiciel au 31 décembre 2007 en détaillant les éléments d'actif et de passif.
Extrait de bilan au 31 décembre 2007

ACTIF			PASSIF	
	Brut	Amort. et dép.	Net	
Logiciel	1 500	250	1 250	Amortissements dérogatoires 500

1. Enregister au journal la régularisation de la cession des titres LAGARDERE.

Coût d'achat des 30 actions LAGARDERE cédées = $20*65 + 10*58 = 1\,880 \text{ €}$

Plus value = $1\,920 - 1\,880 = 40$

S'agissant de VMP, la cession sera enregistrée en utilisant le compte 767.

31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
471		Compte d'attente	1 920	
	767	Produits nets sur cession de VMP Régularisation cession titres LAGARDERE		1 920

31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
767	503	Produits nets sur cession de VMP VMP – actions LAGARDERE Régularisation cession titres LAGARDERE	1 880	1 880

2. Présenter le tableau des immobilisations de l'annexe relatif à l'exercice 2007.

Seuls les titres EDF et AIR FRANCE – KLM doivent être inscrits dans le tableau de l'annexe.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Immobilisations financières	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
EDF	$50*40 = 2\,000$	$50*65 = 3\,250$	-	5 250
AIR FRANCE - KLM	$100*15 = 1\,500$	-	$40*15 = 600$	900

3. Présenter dans un tableau les calculs relatifs aux différents titres afin de faire apparaître les éventuelles dépréciations ou reprises pour l'exercice 2007.

	Dépréciation 2006	Dépréciation 2007	Dotation	Reprise
EDF	-	-	-	-
LAGARDERE	$20*(65-57) = 160$	$30*(58 - 54) = 120$		40
AIR FRANCE - KLM	-	-	-	-
NATIXIS	$40*(22-21) = 40$	$40*(22-14) = 320$	280	

4. Enregister au journal de l'entreprise les écritures nécessaires au 31 décembre 2007.
31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
68665		Dotations aux dépréciations des VMP	280	
5903		Dépréciations des VMP Dotation aux dépréciations titres NATIXIS		280

31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
5903		Dépréciations des VMP	40	
78665		Reprise sur dépréciations VMP Reprise sur dépréciations titres LAGARDERE		40

1. Donner la définition d'une provision

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

2. Indiquer si la société peut constituer une provision dans le cas du litige avec son salarié. Justifier votre réponse

Les conditions de constitution d'une provision sont réunies :

- obligation envers un tiers ;
- existence à la clôture de l'exercice ;
- sortie de ressources probable sans contrepartie attendue ;
- échéance et montant incertains mais charge évaluée avec un degré de certitude acceptable.

3. Préciser et expliquer le principe comptable justifiant l'écriture de ristourne accordée au client Aubric.

Principe d'indépendance des exercices.

Le résultat de l'exercice doit être calculé en prenant en compte tous les produits et charges rattachables à l'exercice.

4. Enregistrer les écritures comptables nécessaires au 31 décembre 2007.

31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
6815		Dotation aux provisions d'exploitation	12 000	
	1511	Provisions pour litiges Litige en cours salarié Filou		12 000

31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
7091		RRR sur vente de produits finis	80	
44587		Etat, TVA sur facture à établir	16	
	4198	Client, RRR à accorder et autres avoirs à établir RRR à accorder – client Aubric		96

31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
1515		Provisions pour perte de change	800	
	7865	Reprise sur provisions financières Reprise sur provision perte de change – client Donald		800

31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
654		Pertes sur créances irrécouvrables	1 500	
44571		Etat, TVA collectée	300	
	416	Clients douteux tribord Client Tribord		1800

31 décembre 2007

Débit	Crédit	Nom des comptes	Débit	Crédit
491		Dépréciation créance client	1200	
	78174	Reprise sur dépréciation des créances Reprise sur dépréciation client Tribord		1200